



L'édito

La vie associative ne connaît pas la crise !

La réunion annuelle des associations s'est déroulée lundi 27 février à la salle des activités en présence de 40 personnes qui représentaient 26 associations. Avec les absents et excusés, ce sont une trentaine d'associations qui sont aujourd'hui actives sur la commune.

C'est une véritable chance de pouvoir compter sur l'implication de tous ces bénévoles qui œuvrent au quotidien pour animer et créer du lien social dans notre commune et dans tous les domaines (sport, culture, social, patrimoine, environnement, loisirs...). Nous les remercions tous très sincèrement et très chaleureusement.

Ce temps d'échange permet à chaque association de présenter son activité, ses projets, ses besoins en matériel et de déposer sa demande de subvention qui sera examinée par le conseil municipal au moment du vote du budget.

Les faits marquants que nous pouvons souligner sont les suivants:

- l'augmentation de la fréquentation dans les cours de judo, dans les activités proposées par l'École Buissonnière ainsi qu'à la chorale.
- la reprise des cours de tennis pour les enfants les vendredis soir avec 3 groupes de 6 à 14 ans.
- la relance du comité des fêtes avec l'organisation d'une première soirée pour la Saint-Patrick le 18 mars prochain à la salle des banquets.
- l'organisation de la fête du chanvre les 25 et 26 mars sur le site de la Croule
- des animations pour la fête de la musique
- la fête des 10 ans de la ressourcerie et les 20 ans de l'association d'Entraide du Plateau le samedi 1er juillet
- l'organisation de la 2ème journée des associations le samedi 9 septembre au stade.

Malheureusement, certaines associations comme l'Entente Sportive du Plateau ou Energies Pour Demain ont été mises en sommeil. Cette dernière va donc prochainement libérer les locaux qu'elle occupait dans la maison des associations et qui pourront être affectés à ceux qui en font la demande.

L'équipe municipale

Informations

État Civil

• Décès :

De Colette ESPINASSE, à Peyrelevade, le 7 février, à l'âge de 91 ans, veuve de Raoul NOUAILLE, domiciliée 29 route du Rat

De Marielle BOURE, à Peyrelevade, le 13 février, à l'âge de 56 ans, domiciliée 29 route du Rat

De Anne-Marie BEUCORNUT, à Ussel, le 16 février, à l'âge de 80 ans, veuve de Robert FROMENT, domiciliée 29 route du Rat

De Ludovic ALECI, à Peyrelevade, le 25 février, à l'âge de 42 ans, domicilié 12 rue du Puy chabrol

De Jacqueline LESCURE, à Peyrelevade, le 1er mars, à l'âge de 96 ans, veuve de Georges MORATILLE, domiciliée 29 route du Rat

Tri sélectif

Face aux nouvelles consignes de tri en vigueur depuis le 1er janvier 2023, on s'y perd un peu. Pour toutes vos questions relatives à ce sujet une **réunion publique** est organisée par Haute-Corrèze Communauté le **lundi 27 mars, à 18 heures, à la salle des fêtes.**



Réunion publique

Vous avez des questions
sur les *nouvelles consignes de tri* ?



RDV lundi 27 mars 2023
à partir de 18 heures
salle des fêtes à Peyrelevade

D'AUTRES RÉUNIONS SONT ORGANISÉES
À USSEL, NEUVIC, BORT, EYGURANDE, MEYMAC & LA COURTINE.
TOUTES LES DATES SUR WWW.HAUTECORREZECOMMUNAUTE.FR

SERVICE DES EAUX

AVIS À LA POPULATION

Mesdames, Messieurs,

En raison des travaux de sectorisation des réseaux d'alimentation en eau potable réalisés sur la commune de Peyrelevade - **Pose de dispositifs de comptage, sondes de mesures, vannes de sectionnement et équipements de télésurveillance** ; nous sommes dans l'obligation **d'interrompre le service de l'eau momentanément et de manière sectorisée, sur la période du 13 mars au 10 avril 2023.**

À savoir que **ces coupures vous seront notifiées 48 heures à l'avance**, et afin d'éviter toute détérioration de vos appareils, nous vous conseillons de mettre à l'arrêt vos machines à laver, lave-vaisselles, adoucisseurs, etc. et de laisser vos robinets fermés.

Conscients de la gêne qu'occasionneront ces coupures, nous vous prions de bien vouloir nous excuser par avance.

Le Conseil Municipal

Cartes d'identité et passeports



À compter du **10 mars 2023**, le dispositif de recueil d'empreintes afin de réaliser les **cartes nationales d'identité et les passeports** sera opérationnel à la mairie de Peyrelevade. La prise de rendez-vous au préalable est impérative, et se fera les **vendredis après-midi.**

Contactez la mairie au 05.55.94.73.13 pour prendre rendez-vous et connaître les pièces à fournir selon votre situation.



De fait, le **secrétariat de mairie** sera uniquement consacré à cette nouvelle activité et donc **fermé au public les vendredis après-midi.**

En mars ...

- **Passage à l'heure d'été** : dimanche 26 mars, à 2 heures il sera 3 heures
- **Printemps** : mardi 21 mars

Impôts

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Égalité
Fraternité

impots.gouv.fr

GÉRER
MES BIENS
IMMOBILIERS

Nouvelle obligation déclarative pour les propriétaires

Comme vous le savez, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée dès 2023. Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants sont en revanche maintenues. Pour permettre à l'administration fiscale de bien identifier les logements concernés par ces taxes qui subsistent, une nouvelle obligation déclarative, inscrite à l'article 1418 du code général des impôts, a été mise en place. En tant que propriétaire, vous êtes concerné(e) par cette nouvelle obligation déclarative. Ainsi, **vous devez pour chacun de vos locaux (y compris les parkings, caves, etc.), nous indiquer à quel titre vous les occupez et, quand vous ne les occupez pas vous-mêmes, l'identité des occupants et la période de leur occupation (situation au 1er janvier 2023).**

Afin de faciliter votre déclaration, les données d'occupation connues des services fiscaux sont **pré remplies**. Il est important, même en cas de pré remplissage, de vous **assurer que les informations qui vous concernent sont justes**. Dans le cas contraire, vous devez les **corriger**. Après cette première déclaration, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration de votre part.

Vous avez jusqu'au 30 juin 2023 pour déclarer la situation d'occupation de vos biens, dans l'onglet « Biens immobiliers » de votre espace sécurisé sur le site impots.gouv.fr.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr. En cas de besoin d'assistance pour effectuer votre déclaration, vous pouvez appeler le 0 809 401 401 (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, ou vous rendre directement dans le service des impôts ou dans l'espace France services de Peyrelevalde pour accéder à un ordinateur en libre service et bénéficier au besoin d'un accompagnement personnalisé.

EXEMPLE :

REPUBLICQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Mon espace particulier
impots.gouv.fr

Recherche
Messagerie sécurisée
Mon profil
Contact et RDV
Déconnexion

Monsieur MAISON
N° Fiscal 0123456789

Tableau de bord
Prélèvement à la source
Paiements
Documents
Biens immobiliers
Déclarer
Autres services

Tableau de bord > Biens immobiliers

BIENS IMMOBILIERS
Service available in English

MES BIENS

Filterer les biens (par adresse, n° fiscal du local, etc.)

1 déclaration attendue
Détailer les biens

1
Une fois connecté sur votre compte impots.gouv.fr, cliquez sur l'onglet Biens Immobiliers et cette page s'affiche à l'écran

2
Cliquez ensuite sur « Déclaration d'occupation » validez ou modifiez le cas échéant les éléments renseignés.

Déclaration d'occupation
Consulter

Carnaval

Des pirates, licornes, princesses, loups et super héros dans les rues ? Non, vous n'avez pas rêvé ! Ce cortège carnavalesque est venu rendre visite aux résidents de l'EHPAD le jour de mardi gras. Bravo aux costumiers !



EHPAD

« Il y a un an, un organisme nous a proposé de participer à "Questions pour un Champion" sur le plan national. Il y avait plus de 830 établissements recensés (EHPAD, Lycées, etc.)

Chaque mois, l'organisme envoyait les 100 mêmes questions à tous les participants. A la fin de l'épreuve, chaque établissement rendait compte des résultats via internet. Après 12 mois de compétition acharnée, les résidents de l'EHPAD de Peyrelevalde ont remporté la 3ème édition de "Questions pour un champion" France.

Félicitations à eux pour leur parcours incroyable ! 2023 sera l'année de la remise en jeu du titre honorifique. Souhaitons-leur bonne chance. »



Télémillévaches



Extrait de Handicaps en milieu rural, série de reportages, janvier 2023, sur telemillevaches.net

« Depuis 2005, toutes les écoles ont l'obligation d'accepter l'inscription des enfants « présentant un

handicap ou un trouble invalidant de la santé ». À travers deux portraits d'enfants scolarisés dans des écoles classiques – à Eymoutiers et Égletons – ce reportage cherche à entendre les difficultés, à traduire les multiples réflexions et à capter les joies que le principe d'inclusion scolaire apporte à notre société. »

Don du sang

Prenez rendez-vous sur : www.dondesang.efs.sante.fr

A **Ussel**, à la salle polyvalente les mercredis 9 mars 2023

A **Meymac**, à la salle des fêtes, le vendredi 17 mars 2023



Services Communaux

Permanences du service technique

Uniquement en cas de problèmes graves liés au fonctionnement des réseaux d'eau et d'assainissement, à la sécurité des bâtiments et biens publics, vous pouvez joindre directement l'employé communal de garde au :

→ **06 35 18 95 25** ←

Secrétariat de Mairie

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Ateliers numériques




ATELIERS NUMÉRIQUES POUR DÉBUTANTS

GRATUIT

PRISE EN MAIN D'UN ORDINATEUR

Mardi 14 Mars de 10-12h
Mardi 21 Mars de 10-12h ou 14-16h
SALLE DES FÊTES/ PEYRELEVADE



INSCRIPTION OBLIGATOIRE - MAX. 6 PERSONNES
auprès de votre conseillère numérique
06 33 83 27 62 - mdavidson@hautecorrezecommunauté.fr

Emploi



L'EHPAD de Peyrelevade recrute un agent d'entretien (maintenance, petites réparations, espaces verts ...) du 29 mars au 7 avril et/ou du 12 au 23 juin 2023.

Candidatures : mleduc@mutualitelimousine.fr ou 05.55.94.70.14

Cantine à 1€



À l'heure où l'inflation bat son plein, la municipalité a décidé d'adopter le dispositif cantine à 1€. La mise en place de la tarification sociale à partir du 1er mars, permet aux enfants des familles les plus modestes (dont le quotient familial est inférieur à 1000€) de manger pour 1€ par jour. Pour la 2ème tranche de revenus le tarif est de 2€ et pour la 3ème tranche il est de 2.50€ (prix facturé avant la mise en place du dispositif pour tous les enfants). Ainsi c'est plus de la moitié des familles qui vont pouvoir bénéficier de cette tarification. L'Etat participe à hauteur de 3€ pour chaque repas facturé 1€.



Le Planning Familial de Peyrelevade...



C'est où ? À la maison des Associations
C'est quoi ? Un lieu où on peut venir s'informer et parler de sexualités, questions de genre et d'orientation sexuelle, relations amoureuses, santé sexuelle (contraception, Interruption Volontaire de Grossesse, Infections Sexuellement Transmissibles...), violences sexistes et sexuelles..

Mais aussi.. le Planning Familial propose des permanences d'écoute, gratuite et confidentielle (sur rendez-vous), et des interventions à la demande pour animer des séances de prévention et d'éducation à la sexualité et à l'égalité dans les écoles primaires, les structures sociales, associatives, institutionnelles, et est présent dans des événements festifs autour de stands d'infos et de prévention.



Et chaque premier mercredi du mois c'est la permanence de la bibliothèque féministe. Le Planning vous accueille au chaud avec du thé et du café, des petits gâteaux.. et plus de 1100 références de livres! Venez lire (le canapé vous attend!) et emprunter gratuitement les classiques, les introuvables et les dernières nouveautés, discuter avec les bibliothécaires qui sont là pour aiguiller, renseigner..

Prochaines permanences : le 5 avril (passage aux heures d'été 16h-20h) avec la rencontre de l'autrice Julia Pietri, et le 3 mai.








Cordonnées

Le planning familial 19 - Plateau de Millevaches
Maison des associations, côte de Vinzan
19290 Peyrelevade
07 87 83 22 49
pf.plateau@millevaches.net
facebook.com/Planningfamilial-plateaudemillevaches

Périodes d'ouverture de la pêche en 2023

Le magazine Pêche 19 est disponible en mairie



Espèces		1ère catégorie	2ème catégorie
Truite		du 11 mars au 17 septembre inclus	
Brochet		du 11 mars au 17 septembre inclus (tout brochet pris entre le 2 ^{ème} samedi de mars et le dernier vendredi d'avril doit être remis à l'eau)	du 1 ^{er} janvier au 29 janvier et du 29 avril au 31 décembre
Ombre		du 20 mai au 17 septembre	du 20 mai au 19 novembre inclus et exclusivement à la mouche artificielle fouettée après le 17 septembre
Sandre		du 11 mars au 17 septembre inclus	du 1 ^{er} janvier au 12 mars et du 10 juin au 31 décembre
Goujon		du 10 juin au 17 septembre	du 10 juin au 31 décembre
Anguille Jaune		Se référer aux dispositions réglementaires nationales, carnet de relevé des prises obligatoire disponible sur le site Internet de la DDT : www.correze.equipement.gouv.fr	
Black-Bass		du 11 mars au 17 septembre inclus	du 1 ^{er} janvier au 12 mars et du 1 ^{er} juillet au 31 décembre
Ecrevisses (pattes blanches)		pêche interdite espèce menacée (mesure de protection)	
Ecrevisses dites américaines	Nombre de balances limité à 6, pas de taille minimale de capture	du 11 mars au 17 septembre	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Tous poissons non mentionnés		du 11 mars inclus au 17 septembre inclus	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre

Pour rappel : les cours d'eau de la commune et plus généralement ceux de l'A.A.P.P.M.A Peyrelevade-Tarnac-Toy Viam, dont la Vienne fait partie, sont classés en 1ère catégorie.

Le lac du Chammet (87 ha) est classé en 2ème catégorie.

Le petit plan d'eau qui est régulièrement empoissonné est accessible jusqu'à l'âge de 15 ans.

Des cartes de pêche sont en vente au bureau de tabac Place de la Fontaine, ou auprès de l'AAPPMA ou sur internet sur le site www.cartedepeche.fr



Contact : Président de l'A.A.P.P.M.A Peyrelevade-Tarnac-Toy Viam, Stéphane MAS : 06.09.04.99.35

Extrait du bulletin municipal de Peyrelevade n°206 - juin 1970

VOYAGE SCOLAIRE : Nos Institutrices nous prient d'insérer :
"Notre voyage scolaire, devenu maintenant traditionnel, a eu lieu, cette année les 18-19-20 et 21 Juin. Il nous a conduit en BRETAGNE.
Le Centre d'Accueil de l'Amicale Laïque de LA BAULE nous a hébergés. De là, nous avons pu rayonner de la presqu'île de QUIBERON à PORNIC.
Comme les précédents, voyage agréable mais surtout enrichissant tant au point de vue acquisition de connaissances diverses qu'au point de vue apport de contacts sociaux.
Voyages aussi, dont l'importance est suffisamment exceptionnelle pour que de leur réalisation nous en soyons tous fiers.
Car nous n'oublions pas que c'est à l'aide financière et matérielle de la Municipalité et à votre générosité à tous que nous les devons - le bénéfice réalisé au bal de l'école couvrant une grosse partie des frais.
A tous nous disons donc merci en espérant que LA BAULE ne sera pas le dernier de nos beaux voyages scolaires."

Extrait du bulletin municipal de Peyrelevade n° 209 – septembre 1970

RECENSEMENTS

POPULATION : Un recensement complémentaire de la population de la Commune aura lieu du 1er au 15 Octobre. Il concernera principalement les Habitants des nouveaux immeubles construits depuis 1968. Peyrelevade bénéficiera ainsi de 250 habitants supplémentaires environ.

Extrait du bulletin municipal de Peyrelevade n° 210 – octobre 1970

HIVER PRECOCE : cette année une légère couche de neige est apparue dans la nuit du 20 au 21 octobre alors qu'en 1969 il avait neigé pour la première fois le 17 Novembre et en 1968 le 5 Novembre.

Extrait du bulletin municipal de Peyrelevade n° 211 – novembre 1970

CAMPAGNE " CROISADE des COEURS " :
Dimanche 6 DECEMBRE, de 13 H 30 à 19 H, aura lieu, dans les Mairies et sur la voie publique, la vente de cartes au profit de l'Enfance Inadaptée.
Cette campagne se poursuivra jusqu'au 10 DECEMBRE inclus.
Vous pourrez trouver ces cartes dans les bureaux de poste et toutes personnes ou organismes bénévoles qui souhaiteraient en assurer la diffusion pourront s'approvisionner à la Mairie.
Nous savons que PEYRELEVADE répondra, comme d'habitude et de grand coeur, à cet appel.

Comité des Fêtes

« La toute nouvelle équipe du comité des fêtes vous propose de fêter la St Patrick, le **samedi 18 mars**, à partir de 19h30, à la salle des banquets.

Menu : kir de bienvenue, steak de biche (ou cuisse de poulet) frites, pâtisserie. Adulte 16€, enfant -12 ans 8€, Buvette et bières locales.

Sur réservation uniquement, par sms au 06.99.03.52.75, avant le 8 mars.

On compte sur vous ! »

PEYRELEVADE
SOIRÉE
ST PATRICK
18 MARS 2023
À PARTIR DE 19H30, SALLE DES BANQUETS
KIR DE BIENVENUE
STEAK DE BICHE OU CUISSE DE POULET
FRITES
FROMAGE
PÂTISSERIE
16€
ENFANT -12 8€
BUVETTE, BIÈRES LOCALES
SUR RÉSERVATION AVANT LE 8 MARS, PAR SMS AU 06 99 03 52 75

Tennis Club Peyrelevaldois

TENNIS CLUB DE
PEYRELEVADE
CONCOURS DE BELOTE
SAMEDI 15 AVRIL 2023
SALLE DES FÊTES
IPNS

Le TCP organise un **concours de belote** le **samedi 15 avril**, à partir de 20h, à la **salle des fêtes**. 14€ par équipe. Au profit de l'école de tennis. Buvette et restauration sur place.

Médiathèque

Médiathèque Marcelle Delpastre



A partir du 1er mars 2023, la médiathèque Marcelle Delpastre change ses heures d'ouverture

Nouveaux horaires :

Mercredi 14h/18h

Samedi 10h30/12h30

Mercredi 29 mars 2023

Venez chanter avec nous en patois (même si vous ne le parlez pas) ! Nous vous attendons à partir de 17h dans les locaux de la médiathèque, un goûter clôturera la rencontre.

Journées du chanvre

Lo Sonabaõ, association de producteurs de chanvres du Limousin, propose un week-end découverte du chanvre, à Peyrelevalde (site de la Croule). Ateliers, démonstration et vente des produits issus de la filière chanvre.

Repas samedi et dimanche midis sur réservations : 07.84.71.01.11

JOURNÉES DU
CHANVRE
25-26 MARS 2023
La Croule,
Peyrelevalde
AU PROGRAMME
(10h-18h) :
Démonstrations,
Projection documentaire,
Ateliers,
Vente de chanvre
Et d'autres surprises ...
Réservation obligatoire pour
les repas du midi
Contact : 07 84 71 01 11 ou
losanabao@yahoo.com
A la découverte de l'écoconstruction
LO SANABAO CIVAM